

## MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 2

### Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

<p><b>Obligations règlementaires</b></p>	<p>« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attachée à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.)</p> <p>Arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 5 Novembre 2010.</p>
<p><b>Public concerné</b></p>	<p>Les sous-officiers et titulaire du PRV 1 ou de l'AP 1 ou du certificat de prévention délivré par le ministère de l'intérieur</p>
<p><b>Objectif</b></p>	<p>Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.</p>
<p><b>Pré-requis</b></p>	<p>-Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois) -AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité. -Habilitation électrique HO-BO (pré-requis à l'emploi)</p>
<p><b>Délais d'accès</b></p>	<p>Selon places restantes</p>
<p><b>Programme de la formation</b></p>	<p><input type="checkbox"/> <b>2<sup>ème</sup> PARTIE (manipulation des systèmes de sécurité incendie)</b> <b>Séquences 1 et 2 : 8 heures</b> Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux</p> <p><input type="checkbox"/> <b>3<sup>ème</sup> PARTIE (Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie)</b> <b>Séquence 1 : 4 heures</b> Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie</p> <p><input type="checkbox"/> <b>4<sup>ème</sup> PARTIE (Chef du poste central de sécurité en situation de crise)</b> <b>Séquence 1 et 2 : 16 heures</b> Connaître les procédures et les consignes Gérer les intervenants Prendre les décisions adaptées Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers</p>



## MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 2

### Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

<b>Moyens pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PC de sécurité</li> <li>-Système de sécurité incendie de catégorie A.</li> <li>-Bac à feux écologique.</li> <li>-Matériels informatiques(système informatisé pour les QCM, vidéoprojecteur et ordinateur)</li> </ul>
<b>Documents à fournir en début de stage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Attestation prouvant la qualité de sous-officier et titulaire du PRV 1 ou de l'AP 1 ou du certificat de prévention délivré par le ministère de l'intérieur</li> <li>-Photocopie carte SST ou équivalence.</li> <li>-Photocopie de la carte d'identité.</li> <li>-Photographie normalisée(pour le diplôme)</li> <li>-Certificat médical.</li> <li>-Photocopie de l'attestation HOB0.(éventuellement)</li> </ul>
<b>Durée</b>	28 heures soit 4 jours. 60% théorique / 40% pratique
<b>Dates</b>	Voir planning
<b>Accessibilité</b>	Locaux conformes pour l'accueil des personnes en situation de handicap
<b>Sanction</b>	Attestation délivrée par le centre de formation CTF. Document de synthèse remis aux stagiaires. Diplôme par équivalence reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant
<b>Nombre de personnes</b>	15 stagiaires au maximum
<b>Responsable pédagogique de la formation</b>	<b>Mr Cyril TOUCHET</b>
<b>Lieu</b>	centre de formation
<b>Coût de la formation</b>	<b>Nous consulter.</b>